

propose d'entrer à Notre-Dame ; or, veille ses pas et tiens-toi sur tes gardes.

— Eh quoi ! ce dévot seigneur aurait-il encouru quelque anathème, dit à son évêque le sacristain, semblant à de tels ordres ?

— La puissante et pieuse maison de St-Chamond n'a jamais dévié d'un cran, mais, en tant que seigneur de Mons, son chef actuel ne peut être reçu à Notre-Dame qu'autant qu'il te livrera, en entrant, son épée, que tu auras soin de lui restituer à sa sortie avec tous les égards dus à un pèlerin de ce mérite.

— Comment oser la lui demander, noble évêque, répliqua le sacristain ! et puis il ajouta : Le privilège d'entrer *armé, casqué, éperonné* dans les églises, était chose rare autrefois. J'ai oui dire qu'il fut même un temps où il n'y avait en France qu'un seigneur breton, le sire de Kergoudanek à qui ce privilège fut accordé par saint Paul Aurélien, 1^{er} évêque de Lyon, mort vers 600, en récompense de ce que ce brave chevalier s'était offert à tuer un serpent qui désolait le pays ; mais depuis la noblesse de France s'est arrogée bien des prérogatives et on lui en a cédé encore davantage....!

Va toujours, reprit l'évêque en rompant son propos ; et si le sire ne te remet pas son arme tu le sommeras en mon nom et en sa qualité de lieutenant de la terre de Mons d'avoir à déguerpir l'entrée de mon église. Tu parleras d'excommunication, et je t'autorise à lui fermer dessus les portes de ma cathédrale.

Pendant que l'évêque du Puy donnait ainsi ses ordres, le seigneur pèlerin s'était préparé, lui et sa suite, à une pompeuse entrée à Notre-Dame.

Il n'avait oublié aucun insigne, ni devise, ni armoirie à lui appartenant. On lui voyait d'abord le grand cordon de l'ordre du St-Esprit que le roi Henri lui avait conféré dans l'é-